

L'ÂGE ET LA DURÉE DE LA RETRAITE DEPUIS 50 ANS

Didier Blanchet et Jean-Alain Monfort,
Division Redistribution et politiques sociales, Insee

Les prestations de retraites ont crû considérablement depuis la dernière guerre. De l'ordre de 5% du PIB dans les années 1950, elles en représentent aujourd'hui plus de 12%. Une large part de cette croissance s'explique par l'amélioration des prestations par tête. Mais elle tient aussi à l'allongement de la durée moyenne de service des prestations, qui s'est effectuée par ses deux extrémités : accès plus précoce à la retraite et longévité accrue. Ce dernier facteur devrait continuer à exercer ses effets.

L'âge et la durée de la retraite ont connu une évolution importante depuis la mise en place de l'assurance-vieillesse en 1945. Notion familière, l'âge de la retraite est pourtant une notion complexe. Il existe au moins trois façons de l'approcher.

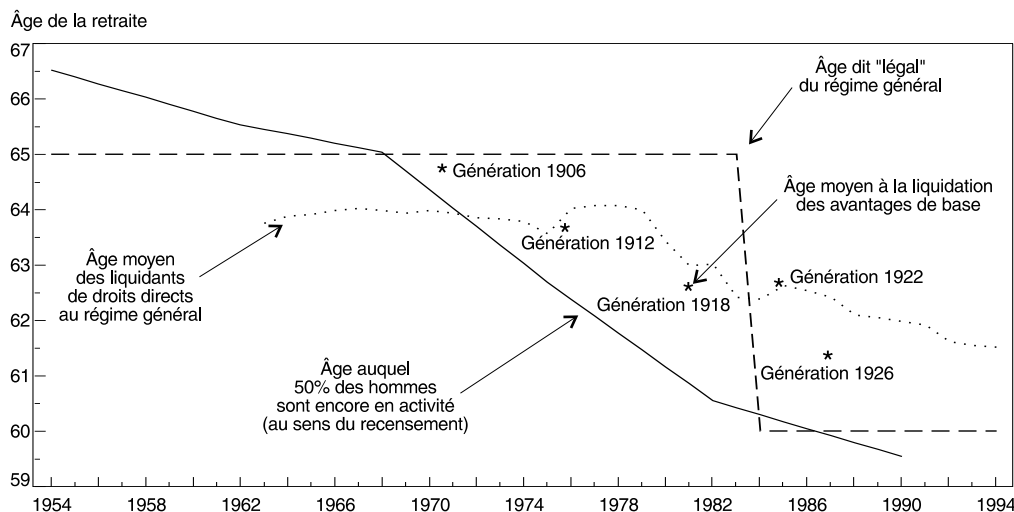
La plus spontanée correspond à l'âge *légal* ou *minimal*. Pour le régime général, 65 ans

jusqu'en 1982, 60 ans depuis 1983 (*graphique 1*). Toutefois cet âge ne s'applique pas à tous les régimes, et, à régime donné, les âges de départ ont une certaine dispersion autour de cet âge minimal : certains individus ont la possibilité d'anticiper leur départ, d'autres doivent au contraire attendre au delà de l'âge minimal s'ils veulent bénéficier de retraites à taux plein. Le *tableau 1* donne un historique succinct de la façon dont les conditions de liquidation ont évolué dans quelques régimes. On y observe la mise en place de systèmes de préretraites à partir de 1972, ainsi qu'un certain nombre de mesures d'assouplissement des conditions de durée de cotisation, avant l'abaissement à 60 ans de l'âge de la retraite. Depuis la réforme de 1993, ces conditions vont être plus restrictives à compter de la génération 1934.

L'âge effectif de la retraite : une baisse régulière

Une seconde définition consiste à calculer l'âge moyen auquel est *effectivement* demandée la liquidation des droits à retraite. Pour l'ensemble des régimes, un échantillon

① Évolution de quatre indicateurs de l'âge de départ en retraite



Source : CNAV, SESI, Insee

Pendant l'année de son cinquantenaire, l'INSEE publie une série d'études rétrospectives

INSEE PREMIERE

inter-régimes de retraités établi par le service statistique du ministère des affaires sociales (SESI) montre que, pour la génération 1906, la liquidation s'est effectuée autour de 1970, à un âge moyen de 64,5 ans. Cet âge est descendu à 61,3 ans pour la génération 1926, partie en retraite à la fin des années 1980.

Des séries continues peuvent par ailleurs être établies sur la base des statistiques de liquidation de régimes particuliers. À titre d'exemple, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) fournit des séries d'âge de ses liquidants depuis 1963 : pour les droits directs, cet âge moyen passe de près de 64 ans en début de période à 61,5 ans en 1994.

L'âge de fin d'activité

On privilégie, dans cette étude, une troisième définition qui consiste à regarder du côté du marché du travail plutôt que des systèmes de retraite, et à examiner le décalage progressif, au cours du temps, des taux d'activité par âge. Le graphique 2 donne ainsi les taux d'activité par âge aux différents recensements, pour les hommes et pour les femmes. Une façon simple de les résumer consiste alors à calculer des âges médians de sortie d'activité, c'est-à-dire l'âge auquel le taux d'activité tombe au-dessous de 50 %. Cette approche appelle quelques précautions. D'une part, elle correspond à une vision extensive de la retraite, qui englobe les périodes de pré-

1 Évolution de l'âge "légal" de l'ouverture des droits à la retraite

Textes de base	Champ	Âge minimum et conditions d'octroi
1945	Plupart des régimes	L'âge est de 65 ans et une pension n'est versée qu'aux individus ayant cotisé au moins 30 ans
1955	Fonction publique	Abaissment à 15 ans de la durée minimale requise pour le départ à 65 ans
1971	Invalides, inaptes au travail, etc	Taux plein offert dès 60 ans
1972	Travailleurs licenciés de plus de 60 ans	Garantie de ressources (début du système des pré-retraites)
1975	Régime général et régimes alignés	Suppression de la condition de durée pour les liquidations à 65 ans
1975	Travailleurs manuels, ouvrières mères de famille	Âge : 60 ans (à taux plein)
1980	Exploitants agricoles	Suppression de la condition de durée pour les liquidations à 65 ans
1982	Professions libérales	- idem -
1982-1983	Salariés du secteur privé	Âge d'obtention du taux plein abaissé à 60 ans, sous condition d'une durée de cotisation égale à 37,5 ans
1984	Artisans et commerçants	- idem -
1986 (et jusqu'en 1990)	Exploitants agricoles	- idem -
1993	Régime général des salariés, salariés agricoles, non salariés non agricoles, régime d'Alsace	La retraite à taux plein reste possible à soixante ans, mais sous une condition de durée de cotisation qui sera relevée de 37,5 ans à 40 ans entre les générations 1934 et 1942

Source : D'après le Livre blanc sur les retraites

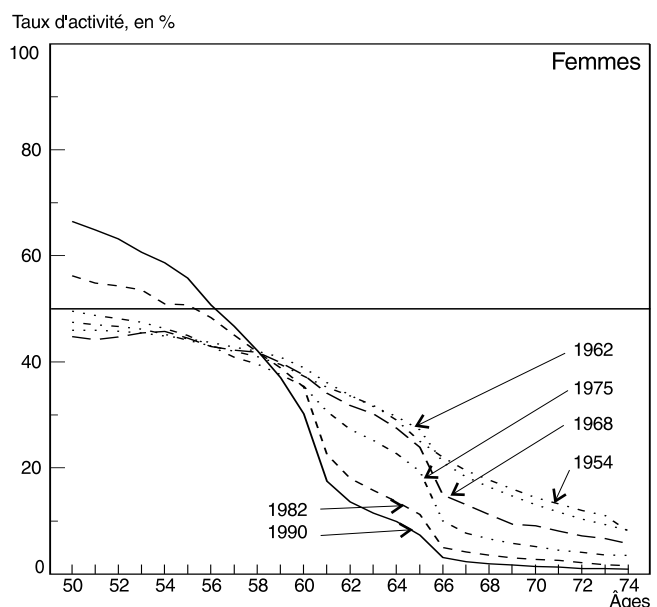
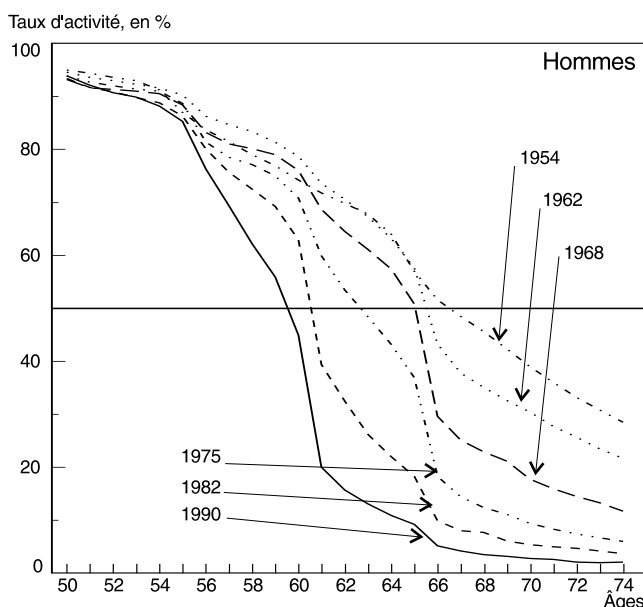
traite. On considèrera néanmoins que le vécu de la préretraite se distingue peu du vécu de la retraite et que les deux statuts pèsent de façon à peu près équivalente sur le système de protection sociale. D'autre part, pour les générations féminines anciennes, mesurer l'âge où leur taux d'activité a croisé la barre des 50% n'apporte rien à la connaissance de l'âge de la retraite, du fait de l'importance des sorties définitives d'activité que ces

générations connaissent en début ou en milieu de vie adulte. C'est cette raison qui a conduit à se limiter, sur le graphique 1, à l'évolution de l'âge médian de fin d'activité de la population masculine.

La baisse de l'âge légal de la retraite a entériné l'évolution de l'activité

Les positions relatives des divers indicateurs illustrent leurs différences et

2 Taux d'activité par âges (entre 50 et 70 ans) aux recensements



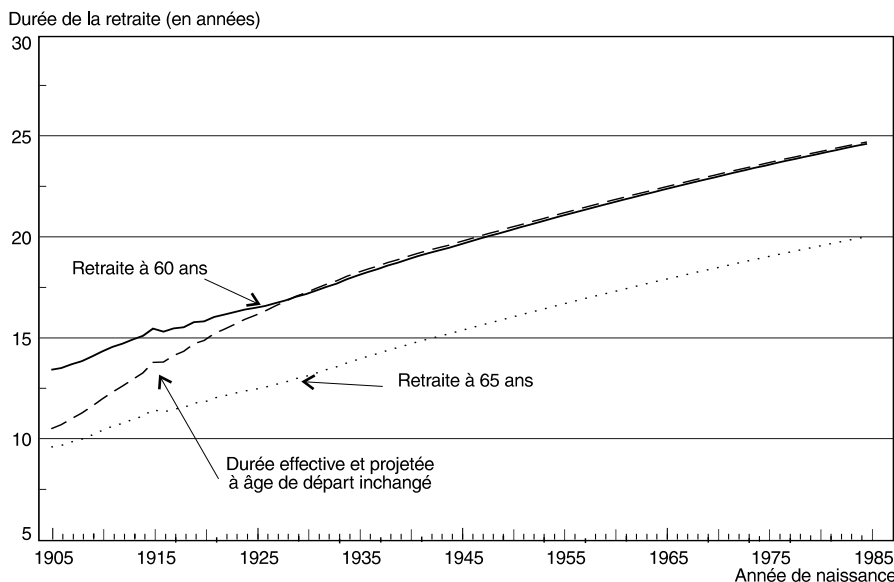
Source : Insee

② Quelques cas types (population masculine)

Génération	Cas d'un départ à 60 ans			Cas d'un départ à 65 ans		
	Probabilité de survie de 40 à 60 ans en % (1)	Espérance de vie à 60 ans (2)	Durée espérée de la retraite pour les individus ayant atteint 40 ans (1X2)	Probabilité de survie de 40 à 65 ans en % (4)	Espérance de vie à 65 ans (5)	Durée espérée de la retraite pour les individus ayant atteint 40 ans (4X5)
1910	81,9	17,6	14,4	72,7	14,5	10,6
1920	83,2	19,1	15,9	75,0	15,9	12,0
1930	84,2	20,5	17,3	77,1	17,1	13,2
1940	87,2	21,8	19,0	80,9	18,3	14,8
1950	88,9	23,0	20,4	83,4	19,3	16,1
1960	90,6	24,0	21,8	85,7	20,3	17,4
1970	92,0	25,0	23,0	87,7	21,1	18,5

Source : Insee

③ Durée espérée de la retraite, pour les individus parvenus à l'âge de 40 ans, par génération (hommes)



Lecture : arrivé à 40 ans, un homme de la génération 1910, compte tenu des comportements de cessation d'activité effectivement observés, pouvait espérer passer 12 ans en retraite. Un homme de la génération 1955, arrivé aujourd'hui au même âge, peut espérer passer 21 années de retraite. Les courbes supérieures et inférieures donnent des durées résultant d'âges au départ exactement égaux à 60 ou 65 ans ; les évolutions réelles ou projetées s'inscrivent entre ces deux courbes.

Source : Insee

leur complémentarité. Si la baisse de l'âge médian de sortie d'activité est du même ordre de grandeur que celle de l'âge légal, elle ne s'y identifie pas. Elle est plus précoce : la baisse de l'âge légal a entériné, au début des années 1980, un mouvement d'avancée de l'âge de fin d'activité qui était entamé depuis le milieu des années 1970. Cette avancée s'est ensuite poursuivie quelque temps en dessous de ce nouvel âge légal, à travers de nouveaux recours aux filières de cessation anticipée d'activité. Désormais, moins de 50% des hommes sont encore actifs à l'âge de 60 ans. Et c'est

le même recours aux cessations anticipées qui explique le décrochage par rapport aux courbes des âges à la liquidation. Ce décrochage constitue, au demeurant, une caractéristique commune à la plupart des pays développés.

Espérance de vie et durée de la retraite

La baisse de l'âge de sortie d'activité a évidemment contribué à allonger la période moyenne que les individus passent en retraite ou en préretraite, mais elle n'en est pas le seul facteur. En effet, la durée de la retraite a aussi

évolué en fonction de l'allongement régulier de la durée de vie. La mesure la plus directe de la durée moyenne de la retraite est l'espérance de vie résiduelle au moment de la liquidation. Mais cet indicateur ne tient pas compte de ce que la durée passée en retraite aura été nulle pour l'ensemble des individus qui ne sont pas parvenus à cet âge. Or si ce phénomène tend à devenir de plus en plus rare, il n'a pas été négligeable pour les générations qui sont actuellement à la retraite. Pour le prendre en compte, on construit alors des indicateurs de durée de retraite "espérée". Ils consistent à prendre un individu à un certain âge (inférieur à l'âge de la retraite) et à évaluer la durée que celui-ci pouvait ou peut espérer passer en retraite compte tenu de l'ensemble des risques de mortalité auquel il était ou sera soumis.

Un allongement notable de la durée de la retraite

Pour ne pas multiplier les résultats, on considère des durées de retraite évaluées à l'âge intermédiaire de 40 ans. Commençons par l'exemple théorique d'un individu de la génération 1910, avec un départ en retraite supposé se faire à 65 ans, en 1975. Seuls 73% des hommes de cette génération, encore vivants à 40 ans, ont atteint l'âge de 65 ans (tableau 2). Ensuite, à cet âge, leur espérance de vie restante était de 14,5 années. Au total, pour ce cas-type, la durée de retraite espérée à 40 ans était donc le produit de ces deux chiffres, soit 10,6 ans.

Considérons maintenant le même calcul pour un individu de la génération 1930, parti en 1990 à 60 ans. À quarante ans, en 1970, sa probabilité de survivre jusqu'à cette retraite était de 84%. En 1990, son espérance de vie résiduelle (qui repose en partie sur la mortalité prévisionnelle) était de 20,5 années. Ramenée à l'âge de 40 ans, sa durée de retraite espérée était donc de 17,3 ans. Entre ces deux cas-types, distants de 20 ans, on peut donc dire que la durée espérée (à quarante ans) de la retraite s'est accrue de presque sept années. Le graphique 3 reprend le même principe de calcul, de façon plus complète, pour chaque génération, en prenant mieux en compte la dispersion des âges de fin d'activité. Pour simpli-

fier, et faute de connaître la ventilation par statut des différentes catégories d'inactifs, on a choisi de compter comme années de retraite toutes les années d'inactivité après l'âge de 55 ans (ce qui permet d'intégrer les différentes formes de préretraite ou de retraite anticipée). Avec cette convention, on évalue à douze années la durée de la retraite pour la génération 1910, compte tenu d'un âge au départ qui a été un peu inférieur à 65 ans. La durée de la retraite aurait ensuite crû d'à peu près 50% entre la génération 1910 et les générations s'apprêtant à partir aujourd'hui.

Les perspectives à long terme

Si les comportements actuels de sortie d'activité restent inchangés, un individu de la génération 1965 pourrait, à quarante ans, espérer bénéficier de 22 années de retraite. S'il devait y avoir confirmation des hypothèses de mortalité retenues dans les dernières projections de l'Insee, cette durée continuerait ensuite à croître à un rythme régulier. Dans ces conditions, une remontée progressive du calendrier de cessation d'activité ne serait pas forcément contradictoire avec le maintien de la durée de la retraite. Mais ce constat ne

suffit pas forcément à justifier une politique de remontée uniforme et mécanique. On peut tenir compte d'abord des écarts d'espérance de vie qui existent entre catégories sociales. On doit également prendre en considération la situation de l'emploi et les pratiques de gestion des carrières par les entreprises (cf. [5]). Enfin, c'est aux intéressés eux-mêmes que devrait revenir l'arbitrage final, individuel ou collectif, entre le niveau des pensions, la durée de la retraite, et le taux des prélèvements permettant de financer cette retraite.

Pour comprendre ces résultats

Les données démographiques rétrospectives sont des séries longues de mortalité par génération mises au point à l'Institut national d'études démographiques (INED) (cf. [1]). Elles ont été prolongées à l'aide des hypothèses des dernières projections de l'Insee (cf. [6]) tablant sur une espérance de vie à très long terme (en 2050) d'environ 82 ans pour les hommes et 90 ans pour les femmes, contre environ 74 et 82 ans aujourd'hui. Cette hausse paraît importante, mais elle est moindre que ce qui résulterait de la progression observée actuellement (qui est d'environ trois mois par an).

Les taux d'activité sont les taux "au sens du recensement", réinterpolés entre ces recensements (cf. [7]). Pour leur évolution future, on a supposé leur maintien au niveau actuel. L'échantillon inter-régime permanent du SESI (cf. [4]), utilisé pour établir des âges moyens à la liquidation effectifs, est un panel de retraités qui comprend actuellement cinq générations de retraités (1906, 1912, 1918, 1922 et 1926). Les données relatives à ces retraités sont issues du recoupement anonyme d'informations issues de leurs caisses de retraite. Les données de la CNAV, pour finir, sont issues de son recueil statistique.

On rappelle par ailleurs quelques éléments de vocabulaire : l'*âge de liquidation* est l'âge auquel l'individu fait valoir ses *droits à retraite*. Ces *droits*, dans le régime général, sont proportionnels à la fois aux salaires passés et à la durée de cotisation, mais avec un coefficient de proportionnalité qui est lui-même variable. On parle de *retraite à taux plein* lorsque ce coefficient est à sa valeur maximale. Avant la réforme de 1993, ceci était réalisé soit à 60 ans avec 37,5 années d'activité, soit à 65 ans pour des durées de cotisation plus réduites.

Pour en savoir plus

[1] Meslé F. et Vallin J., Données non publiées, INED, 1989.

[2] *Livre blanc sur les retraites*, Commissariat Général du Plan, La Documentation française, 1991.

[3] Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (1995), *Recueil statistique*, 1994.

[4] "Les retraités en 1993: des situations très différentes selon les parcours professionnels", *Solidarité-Santé : Études Statistiques*, 4, 9-21, 1994.

[5] *Emploi et vieillissement*, Cahier Travail et emploi, DARES, La Documentation française, 1994.

[6] *La population de la France à l'horizon 2050*, Économie et Statistique, n° 274, 1994.

[7] *Marché du travail, séries longues*, Insee Résultats N° 305-306, 1994.

[8] *Perspectives à long terme des retraites*, Commissariat Général du Plan, La Documentation française, 1995.

[9] "Longévité et retraite", *Population et Sociétés*, n° 316, INED, 1996.

A RETOURNER A : INSEE-CNGP, B.P. 2718, 80027 AMIENS CEDEX 01

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 1996

1 an, 60 numéros = 485 F. (France) 606 F. (Etranger) 770 F. (Etranger par avion)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Francs par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ F.

Date : _____ Signature

Direction Générale :

18, Bd Adolphe-Pinard

75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Paul Champsaur

Rédacteur en chef :

Baudouin Seys

Rédacteurs : F. Magnien,

V. Guihard, C. Dulon

Maquette : Mireille Brunet

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 1995